

**Documents à joindre à la demande de subvention pour 2026. Pour certains, vous n'aurez qu'à les fournir une fois.**

1. Statuts de l'association (à la 1<sup>ère</sup> demande et à chaque modification) ;
2. Composition des instances statutaires (président, bureau, conseil d'administration à la 1<sup>ère</sup> demande et à chaque modification) ;
3. Procès-verbal de l'assemblée générale de l'année écoulée comprenant un compte-rendu d'activité détaillé pour l'année écoulée ;
4. Rapport d'activité prévisionnel pour l'année à venir ;
5. Copie du récépissé de déclaration de l'association en Sous-Préfecture (à la 1<sup>ère</sup> demande) ;
5. Extrait bancaire de chacun des comptes de l'association à la date de la demande de subvention.

**Pour le point n°5 du dossier de demande (cerfa n°12156), joindre :**

- Un budget relatif aux comptes du dernier exercice faisant ressortir l'emploi fait de l'éventuelle subvention communale précédemment accordée ;
- Un budget relatif aux comptes prévisionnels de l'exercice suivant.

**LES DOSSIERS SONT A RETOURNER A LA MAIRIE A L'ATTENTION DE M. PINOT  
([julien.pinot@seloncourt.fr](mailto:julien.pinot@seloncourt.fr) pour les retours par mail) POUR LE 16 JANVIER 2026 DELAI DE  
RIGUEUR.**